Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **2 (1972)**

Heft 10

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

EDITORIAL

La médaille et son revers

La 8e révision de l'AVS va apporter une amélioration substantielle et bienvenue aux finances des personnes âgées. Il faut s'en réjouir. Mais au fait, avez-vous pensé que, les rentes doublant, vos impôts vont PLUS QUE DOUBLER ? En effet, par l'effet du système progressif de taxation, plus d'un retraité va être « promu dans la classe supérieure d'imposition ». Donc, on donne d'une main et on retire de l'autre. Mais comment calcule-t-on les impôts ? C'est là que la petite enquête à laquelle nous nous sommes livrés devient intéressante. On remarque des inégalités frappantes entre les cantons : Argovie impose les rentes AVS à 60 %, la majorité des cantons à 80 %, le Valais à 90 %, alors que quatre autres cantons, Schaffhouse, Bâle-Campagne, Zoug et VAUD imposent à 100 %. Ainsi, Vaud est LE SEUL CANTON ROMAND à imposer les rentes à 100 % !

A notre avis, il y a là une inégalité fâcheuse, pour ne pas dire injustice. C'est contre cette inégalité que nous voulons nous battre avec tous nos lecteurs et amis. Nous avons donc décidé de lancer une PÉTITION auprès des autorités vaudoises, afin qu'on procède rapidement à une révision de la loi fiscale qui devrait être plus accommodante à l'égard des aînés, surtout des petits retraités.

Cette pétition est très importante : si nous recueillons un grand nombre de signatures, nul doute que le gouvernement en tiendra compte et prendra conscience que les retraités sont une classe de la population vaudoise qu'il importe de prendre au sérieux. Il ne tient qu'à vous que cela marche : SIGNEZ ET FAITES SIGNER CETTE PÉTITION. L'union fait la force. Tout citoyen vaudois, quel que soit son âge, peut la signer. Plus nous récolterons de signatures, plus les autorités seront conscientes du sérieux et de l'importance de l'« affaire ».

Vous trouverez en page 13 de plus amples détails ainsi que l'avis d'un professeur de l'Université de Lausanne.

Il n'est plus temps d'être pessimiste : si vous voulez que les choses changent, il faut nous atteler tous ensemble à cet effort de transformation. « Aînés »

aînés

N° 10/72 - Deuxième année

Sommaire

Editeur : Société coopérative « Aînés » Lausanne
Administration : Yves Debraine
Administration et Rédaction:
10, passage Saint-François, 1003 Lausanne, téléphone 22 34 29
Rédaction :
Rédacteur en chef: Georges Gygax
Adjoint: Jean-Pierre Rageth
Correspondants :
Genève : Jean Grob, 20, avenue des Communes-Réunies, 1212 Grand-Lancy, tél. prof. 25 53 64 (heures de bureau).
Neuchâtel : Claude A. Bindith, Parcs 11, Neuchâtel, tél. 038/24.56.56.
Jean-Marie Nussbaum, chef du Service d'information du Jura neuchâtelois, av. Léopold-Robert 84, 2300 La Chaux-de-Fonds. Tél. 039/22 48 22
Fribourg : Paul Morel, instituteur, rue des Augustins 2, 1700 Fribourg, tél. 037/22.66.01.
Valais : Mlle Olga Robyr, Pro Senectute, 3960 Corin/Sierre.
Jura bernois : Mme Anne-Marie Philipoff, Centre d'action sociale, case postale 209, 2800 Delémont, tél. 066/22.30.68.
Imprimeur : Presses Centrales Lausanne S.A.
Annonces Suisses S.A. « ASSA »
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 20 29 31, 1002 Lausanne
et succursales dans toute la Suisse
Comité de fondation :
Dr L.-M. Bircher, Claude Badel, Marc Guignard, Bernard Peitrequin.
Prix du numéro: Fr. 1.30
Abonnements: Fr. 12.— par année
Etranger: Fr. 15.—
Banque Cantonale Vaudoise
C.c.p. 10-725 (Mentionner: pour compte 360.298 « Aînés »)
Toute reproduction de textes ou photos interdite sans accord avec la Rédaction.

2 Editorial
3 Jane Savigny. En 1973 : quarante ans de théâtre
6 On m'appelle Arthur...
7 Apprenez à photographier : noir ou couleur ?
8 Pas de retraite pour l'amour
9 Votre santé par les plantes!
10 Les conseils du médecin
11 Message œcuménique
12 Chronique AVS
13 Notre pétition
15 Chroniques genevoise, vaudoise et neuchâteloise
17 Chroniques fribourgeoise et valaisanne
18 Madame Pratique a des idées
20 Aînés-loisirs
21 Courrier des lecteurs
23 Nos travaux à l'aiguille
24 Mots croisés

Couverture:

Jane Savigny, théâtre et boutique. (Photo Christine Senn.)